

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

PU 520 Durcisseur
Remplace la version: 14-févr.-2020
Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit PU 520 Durcisseur

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient: Diisocyanate de toluylène, Benzene, 1,3-diisocyanatomethyl-, homopolymer, Benzene, 2,4-diisocyanato-1-methyl-, homopolymer, Acétate d'éthyle



Mention d'avertissement DANGER

Mentions de danger

FCLP; France - FR Page 1/15

Remplace la version : 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

Date de révision 14-févr.-2020

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence

PU 520 Durcisseur

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P284 - Porter un équipement de protection respiratoire

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public. Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé. .

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

Évaluation PBT et vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	40 - <80	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)		01-2119475103- 46-XXXX
Benzene, 1,3-diisocyanatomethyl-, homopolymer	1	9017-01-0	20 -25	Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319)		Exempt(P)
Benzene, 2,4-diisocyanato-1-meth yl-, homopolymer	•	26006-20-2	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)		Exempt(P)

FCLP; France - FR Page 2/15

PU 520 Durcisseur Date de révision 14-févr.-2020

Remplace la version: 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

Diisocyanate de toluylène	247-722-4	26471-62-5	0.1 - <1	Acute Tox. 1 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Resp. Sens. 1 :: C>=0.1%	01-2119454791- 34-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration,

pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour

pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et

vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Peut produire une réaction allergique. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi

que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les

vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le

bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut

FCLP; France - FR Page 3/15

PU 520 Durcisseur Date de révision 14-févr.-2020 Remplace la version: 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatique, nausées et

vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jets d'eau directs. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte

contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement spécial pour le personnel préposé complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel Précautions individuelles

> requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la

progression de la substance. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière

non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans Méthodes de nettoyage

FCLP; France - FR Page 4/15

Remplace la version: 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

des récipients correctement étiquetés. Recueillir par des moyens mécaniques en placant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Date de révision 14-févr.-2020

Prévention des dangers

secondaires

PU 520 Durcisseur

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique), Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Durcisseur.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FCLP; France - FR Page 5/15

PU 520 Durcisseur

Remplace la version: 14-févr.-2020

Numéro de révision 4

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Acétate d'éthyle	-	VLEP 8h: 400 ppm
141-78-6		VLEP 8h: 1400 mg/m ³
Diisocyanate de toluylène	-	VLEP 8h: 0.01 ppm
26471-62-5		VLEP 8h: 0.08 mg/m ³
		VLEP court terme: 0.02 ppm
		VLEP court terme: 0.16 mg/m ³
		Carcinogen category 2

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Type	travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé		
Voie d'exposition	Cutané(e)		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	63 mg/kg pc/jour		
Туре	travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	1468 mg/m³		
Туре	travailleur À long terme Effets localisés sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m³		
Туре	travailleur À court terme Effets localisés sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	1468 mg/m³		
Туре	travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m³		
Diisocyanate de toluylène (26471-			
Туре	travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.035 mg/m³		
=			
Type	travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.14 mg/m ³		
F	transition à le materia Ettete le elle ference enté		
Type	travailleur À long terme Effets localisés sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.035 mg/m³		
Type	travailleur À court terme Effets localisés sur la santé		
Voie d'exposition	Inhalation		
Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
envoud denve sans ellet (DIVLL)	por i ingriii		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Туре	Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	4.5 mg/kg pc/jour

FCLP; France - FR Page 6 / 15

PU 520 Durcisseur Date de révision 14-févr.-2020

Remplace la version: 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

Туре	Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	37 mg/kg pc/jour
Туре	Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m³
Туре	Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	367 mg/m³
Туре	Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m³
Туре	Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNFL)	367 mg/m³

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.26 mg/l
Eau de mer	0.026 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.25 mg/kg
Sédiments marins	0.125 mg/kg
Terrestre	0.24 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

Diisocyanate de toluylène (26471-62-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.013 mg/l
Eau de mer	0.00125 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	>1 mg/l
Terrestre	>1 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les Contrôles techniques vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la

température. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles

adaptées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

FCLP; France - FR Page 7 / 15

PU 520 Durcisseur

Remplace la version: 14-févr.-2020

Numéro de révision 4

Nemplace la version : 14-16VII-2020

@ 20 °C

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide

Couleur Incolore à jaune

Odeur Solvant

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

 pH
 Aucune donnée disponible
 Sans objet

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition 77 °C Point d'éclair -4 °C

Point d'éclair -4 °C DIN 51755 Part 1

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilité (solide, gaz)Sans objet pour les liquides .

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures 11.5% d'inflammabilité ou d'explosivité
Limites inférieures 9.5

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur 97 hPa

Densité de vapeurAucune donnée disponibleDensité relativeAucune donnée disponible

Hydrosolubilité Immiscible à l'eau

Solubilité(s)

Coefficient de partage

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité 460 °C

Température de décomposition Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique 3 mPa s

Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)

Teneur en COV (%)

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Densité 1.01 g/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Oui.

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

FCLP; France - FR Page 8/15

PU 520 Durcisseur

Remplace la version: 14-févr.-2020

Numéro de révision 4

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et

douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En

cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner

rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer des effets supplémentaires comme indiqué dans « Inhalation ». L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée,

démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées,

vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiquë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (inhalation-vapeurs) 26.75 mg/l

Informations sur les composants

FCLP; France - FR Page 9/15

PU 520 Durcisseur Date de révision 14-févr.-2020

Remplace la version : 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acétate d'éthyle 141-78-6	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
Benzene, 1,3-diisocyanatomethyl-, homopolymer 9017-01-0		(Oryotolague ournoulue)	LC50 (4h) dust/mist > 1.839 mg/l Rat
Benzene, 2,4-diisocyanato-1-methyl-, homopolymer 26006-20-2	LD50 >5000 mg/Kg (Rattus)		LC50 (4h) dust/mist >3.003 mg/l Rat
Diisocyanate de toluylène 26471-62-5	=3060 mg/kg (Rattus)	= 10000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=0.107 mg/L (Rattus) 4 h (Vapour)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Informations sur les composants					
Diisocyanate de toluylène (26471-62-5)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats		
OECD Test No. 429: Skin	Souris	Cutané(e)	sensibilisant		
Sensitisation: Local Lymph No	de				
Assav					

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Diisocyanate de toluylène	Carc. 2
26471-62-5	

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FCLP; France - FR Page 10/15

PU 520 Durcisseur

Remplace la version: 14-févr.-2020

Numéro de révision 4

12.1. Toxicité

Écotoxicité .

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les		Facteur M	Facteur M (long
	aquatiques		micro-organism			terme)
			es			
Acétate d'éthyle	EC50:	LC50:	EC50 = 1180	EC50:		
141-78-6	=3300mg/L	=484mg/L (96h,	mg/L 5 min	=560mg/L (48h,		
	(48h,	Oncorhynchus	EC50 = 1500	Daphnia magna)		
	Desmodesmus	mykiss) LC50:	mg/L 15 min			
	subspicatus)	352 - 500mg/L	EC50 = 5870			
		(96h,	mg/L 15 min			
		Oncorhynchus	EC50 = 7400			
		mykiss) LC50:	mg/L 2 h			
		220 - 250mg/L	_			
		(96h,				
		Pimephales				
		promelas)				

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)	
Acétate d'éthyle	0.6	30	
141-78-6			
Diisocyanate de toluylène	-	5	
26471-62-5			

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le solAucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Acétate d'éthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB	
141-78-6	L'évaluation PBT ne s'applique pas	
Diisocyanate de toluylène	La substance n'est pas PBT/vPvB	
26471-62-5	·	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux

FCLP; France - FR Page 11/15

PU 520 Durcisseur Date de révision 14-févr.-2020

Remplace la version: 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

inutilisés réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations

environnementales.

Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, Emballages contaminés

percer ou souder les récipients.

déchets selon EWC/AVV

Codes de déchets/désignations de 16 05 05 gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres Catalogue européen des déchets

substances dangereuses

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou

contaminés par de tels résidus

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport Remarque:

en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en

conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du

document de déclaration dangereuse.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU UN1866

14.2 Nom d'expédition **RÉSINE EN SOLUTION**

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Étiquettes 14.4 Groupe d'emballage

Description UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, 3, II, (D/E)

14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales 640C Code de classification F1 Code de restriction en tunnel (D/E) Quantité limitée (LQ) 5 I Identificateur de danger ADR 33

(numéro Kemmler)

IMDG

14.1 Numéro ONU UN1866

14.2 Nom d'expédition **RÉSINE EN SOLUTION**

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, 3, II, (-4°C c.c.) Description

14.5 Polluant marin Np 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e) Quantité limitée (LQ) 5 L F-E, S-E N° d'urgence

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Sans objet

et au recueil IBC

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

UN1866 14.1 Numéro ONU

RÉSINE EN SOLUTION 14.2 Nom d'expédition

FCLP; France - FR Page 12/15

PU 520 Durcisseur

Remplace la version: 14-févr.-2020

Numéro de révision 4

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1866. RÉSINE EN SOLUTION. 3. II

14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales A3
Quantité limitée (LQ) 1 L
Code ERG 3L

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

FCLP; France - FR Page 13/15

PU 520 Durcisseur Date de révision 14-févr.-2020

Remplace la version: 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétate d'éthyle	RG 84
141-78-6	
Diisocyanate de toluylène	RG 62
26471-62-5	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur plafond

* Désignation « Peau »

SVHC Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 14-févr.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 2.

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les

opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et

FCLP; France - FR Page 14/15

Remplace la version : 14-févr.-2020 Numéro de révision 4

Date de révision 14-févr.-2020

PU 520 Durcisseur

de non informatione, à la date de publication. Con informatione no cont fournise qu'à titre indicatif nour acquirer la cécurité de

de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 15/15